

A retourner à : AUTO-ECOLE L'ETOILE

MAIL : autoecole.etoile69220@gmail.com

Médiateur : SAS Médiation – 222 Ch.de la bergerie -01800 St Jean de Niost

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DEPOSANT LA RECLAMATION :

Je soussigné : _____ concerne l'élève :

Expression explicite de votre réclamation :

OBJET(s) de votre réclamation (plusieurs cases peuvent être cochées) :

- Qualité de l'accueil
- Organisation des cours
- Qualité des leçons
- Ponctualité de rendez vous
- Entente avec l'enseignant
- Financiers

Les désagréments que vous subissez sont-ils :

- Permanents ?
- Ou surviennent-ils ponctuellement ?

Pouvez-vous préciser le moment (période de l'année, de la journée, date, heure)

Avez-vous déjà pris contact avec l'exploitant pour lui préciser vos réclamations ?

- OUI
- NON

Si oui, veuillez préciser par quels moyens (lettre téléphone) et à quelle occasion (date) :

J'accepte d'être contacté(e) par l'exploitant pour lui exposer mes réclamations : **O OUI O NON**

DATE DE RECEPTION DATE DE RECLAMATION :

Signature et tampon de l'auto-école

signature de l'élève ou repr. Légal

NOTICE DE RECLAMATION

Dossier de litige soldé le :

Article 1 – Domaine d'application

Le traitement des réclamations clients répond à l'objectif de tout établissement en matière de satisfaction et de fidélisation du client . Ce traitement s'appuie, le plus souvent, sur une charte qualité interne, Il engage l'image de l'entreprise . Par ailleurs, l'analyse des réclamations permet d'identifier les manquements et pratiques inadéquates en matière de commercialisation et de protection de la clientèle, qui peuvent être source de risques juridiques et opérationnels. Cette procédure vise à définir les actions à mener lors de la réception d'une réclamation client par le personnel de l'auto-école.

Article 2 – Définition :

Une réclamation est une déclaration actant le mécontentement d'un client envers un professionnel, Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation

Article 3 – Grand principe

Si un client manifeste d'une quelconque façon un désagrément qu'il aurait subi, tout collaborateur de l'auto-école du champ de mars doit faire face à la situation avec la meilleure diligence possible, en fonction de ses attributions et de son expérience, Le collaborateur en informe la direction dans les meilleurs délais, Ces derniers sont juges de la nécessité de considérer le désagrément exposé par le client comme une réclamation ou non. Les réclamations adressées par les clients font l'objet d'un traitement raisonnable et rapide, Chaque réclamation doit être consignée et des mesures de traitement sont mises en place rapidement,

Article 4 – Faire une réclamation

Plusieurs moyens sont mis à votre disposition pour réaliser votre réclamation, réceptionner une demande de réclamation à l'accueil de l'auto-école

Télécharger sur [www. https://auto-ecole.codesrousseau.fr/annuaire-auto-ecoles/belleville/ecole-de-conduite-l-etoile/30594](https://auto-ecole.codesrousseau.fr/annuaire-auto-ecoles/belleville/ecole-de-conduite-l-etoile/30594) la demande de réclamation. Elle peut être transmise par l'auto-école par courrier ou mail

Article 5 - Prise en charge

La réclamation sera accusée réception auprès du client concerné, en main propre, par mail ou par courrier, dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation

C'est aux personnes chargées des relations clientèles qu'incombe la responsabilité d'assurer ce suivi .

Article 6 – Délai de réponse

La réponse sera apportée au client dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date de réception de la réclamation . Dans le cas où une réponse ne peut être apportée au client dans le délai imparti, l'auto-école l'Etoile tient informé le client du déroulement du traitement de sa réclamation ainsi que les circonstances particulières expliquant le retard ou l'impossibilité de donner une justification rapide doivent être mentionnés dans la réponse

Article 7 – Réponse

La réponse est rédigée, par écrit, par la personne chargée des réclamations. Elle peut être suivi d'un rendez-vous entre le client et le chargé de la réclamation dans l'auto-école. En cas de rejet ou de refus de la déclaration, en totalité ou partiellement, et/ou si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le client peut faire appel au médiateur.

Article 8 – Archivage

La réclamation est conservée et archivée pendant une durée de 3 ans à compter de la date de clôture du dossier ou de la cessation de réclamation

Article 9 – Archivage

La réglementation impose d'identifier les manquements et les mauvaises pratiques en matière de commercialisation et de protection de la clientèle, qui peuvent en outre être source de risques juridiques et opérationnels pour l'auto-école. Le registre des réclamations permet de respecter ces obligations Il est tenu par le responsable de l'auto-école qui consigne, mentionne les dysfonctionnements constatés et amène les actions correctrices mise en œuvre.

FICHE DE RECUEIL DE RECLAMATION CLIENT

L'auto-école l'Etoile s'est engagée dans le dispositif qualité national.
Nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire au travers de nos prestations, Si malgré nos efforts vous n'étiez pas satisfait de nos prestations, vous pouvez adresser cette fiche dûment remplie à :
AUTO-ECOLE L'ETOILE - 36 Rue Victor Hugo - 69220 Belleville en Beaujolais

Nous traiterons votre réclamation dans les plus brefs délais

Date de la réclamation :

Nom et prénom du réclamant :

Adresse complète :

Tél :

Mail :

Prestation réalisée :

Date de la prestation :

OBJET DE LA RECLAMATION :

FICHE DE RECUEIL DE RECLAMATION CLIENT

FEUILLE DE ROUTE INTERNE AUTO-ECOLE L'ETOILE

Date de la réclamation :

Nom et prénom du réclamant :

Adresse complète :

Téléphone :

Solution proposée par l'auto-école :

- Immédiate
- Différée : Délai annoncé au client

Date de réponse au client :

Moyens de réponse :

- Courrier
- mail

Premier élément d'information et de réponse donnés au client :

Dossier de litige soldé le :